



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAMONT propose la première lecture du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire n° 34)

M. le *ministre* FIELDING dépose :

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation et Autres crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;

(Document parlementaire n° 35)

les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (volumes 1, 2 et 3).

(Document parlementaire n° 36)

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose le rapport d'étape annuel de la *Loi sur la réconciliation* daté de septembre 2019.

(Document parlementaire n° 37)

M. le *ministre* WHARTON dépose le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire n° 38)

Mercredi 2 octobre 2019

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet du Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

M^{me} MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. EWASKO et SALA, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LINDSEY et LAGASSÉ font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'appuyer une modification au *Règlement* de l'Assemblée législative et à la *Loi sur l'Assemblée législative* qui permettra à tout parti dont deux députés ont été élus de bénéficier du statut de parti d'opposition reconnu, pourvu que le parti ait obtenu plus de 10 % des votes au cours de la dernière élection provinciale.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 30 septembre 2019, deux groupes du Comité des subsides se réunissent pendant que l'Assemblée siège afin que cette dernière examine un projet de loi.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* PEDERSEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi sur l'enregistrement, la surveillance et la transparence de la propriété effective des entreprises (modification de diverses dispositions législatives)/The Business Registration, Supervision and Ownership Transparency Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. KINEW pour la reprise du débat.

M^{me} FONTAINE ainsi que MM. MOSES et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger